Les copropriétaires exaspérés par le déploiement de la fibre

Article rédigé le 11/03/2011 à 15h00 par **Arik Benayoun**
http://www.degroupnews.com



Exaspéré par les pratiques des FAI dans le cadre du déploiement de la fibre optique et par l'attitude de l'ARCEP qui ne semble pas défendre les intérêts des particuliers, Fernand Champavier, président de l'Unarc (l'union des associations des responsables de copropriétés) a décidé de quitter la table des négociations entre l'ARCEP, les FAI et les associations de consommateurs pour l'élaboration de la nouvelle convention régissant les rapports entre FAI et copropriétaires pour le déploiement FTTH.

Rien ne va plus entre les responsables de copropriétés et les acteurs des télécommunications. Deux mois après le divorce entre l'ARC (l'association des responsables de copropriétés) et Free Infrastructure, l'Unarc (l'union des associations des responsables de copropriétés) a quitté la table des négociations entre les FAI, l'ARCEP et les associations de défense des consommateurs. Selon son président, Fernand Champavier, « *les intérêts des particuliers ne sont pas respectés* » et « *l'ARCEP ne semble pas défendre les intérêts des consommateurs.* »



Dans une interview donnée au magazine Challenges, Fernand Champavier a fait un point sur l'état du déploiement de la fibre optique en France. Surfant sur la vague de mécontentement lancée par le président de l'Avicca, l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, qui dénonçait en début d'année **la lenteur du déploiement** de la fibre optique en France, le président de l'Unarc estime que la situation est « *catastrophique* ». Se basant sur une étude du FTTH Council, il rappelle que **la France est classée au 22ème rang** parmi les 26 pays étudiés et qu'au quatrième trimestre 2010 **seuls 115 000 foyers sur les 1 075 000 équipés étaient abonnés**.

La mutualisation n'est pas respectée

Pour expliquer ce retard du déploiement, Fernand Champavier met en avant la réticence des FAI à jouer le jeu de la mutualisation. D'après ses estimations, **84 % des foyers fibrés son obligés de s'abonner chez l'opérateur qui les a équipés**. « *Il est impossible de choisir un autre opérateur que celui qui a posé la fibre, et ce, au mépris du principe de mutualisation qui avait été clairement imposé par le législateur !* » a t-il- déclaré.

Free le mauvais élève

De plus, pour lui, la lenteur du déploiement vient aussi des opérateurs qui ne tiennent pas leurs délais. Selon la législation, les opérateurs sont tenus de fibrer un immeuble dans les six mois qui suivent la signature de la convention entre le prestataire et les copropriétaires. Or d'après Fernand Champavier, les plaintes pour non respect de délais se multiplient et **85 % concernent Free**, Orange et SFR n'étant quasiment pas concernés. Cependant, il rappelle que la technologie de *point à point* choisie par Free serait contraignante à mettre en place, ce qui expliquerait en partie ces retards.

En outre, le président de l'Unarc fulmine contre le nouveau projet de convention qui envisage de **lier pendant 25 ans** les clients à l'opérateur qui les a fibrés.



Enfin, il ne décolère pas contre le régulateur national, l'ARCEP, qu'il accuse de ne pas défendre les consommateurs devant les pratiques des syndics et des opérateurs. «*Nous recensons des plaintes émanant de copropriétés qui se sont rendues compte que les FAI avaient signé la convention directement avec le syndic, sans attendre un vote de l'assemblée générale des copropriétaires ! Nous avons donc demandé qu'une copie du procès-verbal de l'AG – une simple copie du paragraphe concerné, pas une copie entière – soit obligatoirement jointe à la convention.* ***L'ARCEP a refusé****.* »

Désormais, le déploiement de la fibre se fera sans l'Unarc qui représente toute de même 850 000 copropriétaires.

Source : Challenges